



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0031

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Absents non excusés** : M. Cachard, Mme Sarselli.

**Conseil de communauté du 15 mai 2014****Délibération n° 2014-0031**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Eléments introductifs et de contexte, raison sociale de l'instance**

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

L'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Communauté urbaine.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

**Modalités de représentation**

Conformément aux statuts de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 collèges :

- premier collège :

Le premier collège se compose des 4 membres de droit (Communauté urbaine de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône) représentés par 15 personnes physiques.

La Communauté urbaine est représentée par 10 élus désignés par son assemblée délibérante et le Président de la Communauté urbaine qui est, de droit, Président d'honneur du Conseil d'administration, la CCI 2 personnes, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône respectivement 1 et 2 élus.

- deuxième collège :

15 membres es-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Communauté urbaine de Lyon présentés par le Conseil d'administration.

- troisième collège :

15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Ces 2 derniers collèges sont soumis à l'élection de l'Assemblée Générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année, la première série étant désignée par tirage au sort.

Suite au renouvellement de son Conseil, la Communauté urbaine doit désigner 10 représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon. Ces représentants sont désignés pour la durée de leur mandat de conseiller communautaire. Le Président de la Communauté urbaine est de droit Président d'honneur du Conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** messieurs Alain Galliano, David Kimelfeld, Richard Brumm, madame Myriam Picot, messieurs Hubert Guimet, Gilles Pillon, mesdames Fouziya Bouzerda, Chantal Crespy, messieurs Emmanuel Hamelin et Thomas Rudigoz en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.**